

Le 7 octobre 2022

Action Cœur de Ville : Une réussite qui nécessite le maintien des efforts

Le Comité exécutif des financeurs d'Action Cœur de Ville* s'est réuni ce vendredi sous la présidence de Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales. A cette occasion, le préfet Rollon Mouchel-Blaisot, directeur du programme au sein de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a présenté son rapport sur le programme Action Cœur de Ville, dont le prolongement a été annoncé en juillet 2021 par le Premier ministre Jean Castex lors du Congrès annuel de *Villes de France* à Blois.

Depuis 2017, des moyens financiers importants ont été mobilisés (cinq milliards d'euros d'ici la fin 2022) afin d'accompagner 234 villes moyennes dans la redynamisation de leurs centres-villes. Autrefois grandes oubliées des politiques publiques d'aménagement, souffrant d'une image dégradée, elles sont aujourd'hui au premier plan grâce à un travail collectif des maires, du gouvernement et des partenaires du programme.

Cet élan a clairement suscité une dynamique d'entraînement et de massification de l'effort. Les opérations en centre-ville sont longues, complexes et coûteuses : sans Action Cœur de Ville, les maires n'auraient pas pu lancer plus de 6000 projets ambitieux lors de ces cinq dernières années. Ce programme, fondé sur les besoins des territoires, est désormais considéré comme un modèle de gouvernance partenariale entre les territoires et l'État. En effet, nous avons réussi à bâtir des stratégies locales, vraiment adaptées aux besoins rencontrés sur le terrain.

Il faut désormais aller plus loin. La crise sanitaire a renforcé l'attractivité des villes moyennes mais elle a aussi provoqué un ralentissement de la dynamique du dispositif et a fragilisé les commerces de centre-ville dont la pérennité reste un enjeu prioritaire. Raison pour laquelle, *Villes de France* a proposé un acte II afin d'amplifier notre intervention collective et réfléchir à de nouveaux champs d'action.

Les défis de nos villes sont encore gigantesques : capacité à rénover les centres historiques, développement économique et commercial par l'implantation de nouvelles activités y compris productives, cohésion sociale, et aussi capacité à répondre aux besoins de logements. Les enjeux de transition écologique seront au centre de cette nouvelle phase. Enfin, de nouvelles thématiques correspondant aux besoins de nos territoires seront pris en compte comme l'aménagement des entrées de villes et des quartiers de gares.

Les maires des villes moyennes ont besoin d'un engagement fort sur le plan financier. Action Cœur de Ville ne continuera à être efficace qu'avec des moyens conséquents à la hauteur des enjeux. Ne nous arrêtons pas en si bon chemin et surtout ne considérons pas que les problèmes sont réglés, car les attentes locales restent fortes de la part de la population et des entrepreneurs. Il est essentiel que les partenaires affichent et engagent clairement les fonds nécessaires utiles à la montée en puissance des projets locaux. *Villes de France* y veillera comme elle le fait depuis l'origine.

* Le comité exécutif des financeurs d'Action Cœur de Ville est composé des partenaires financiers du programme (Banque des territoires, Anah, Action Logement), de l'ANCT et de *Villes de France*.

A propos de *Villes de France*

Présidée par Gil Avérous, maire de Châteauroux, *Villes de France*, dont Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse est président délégué, est une association d'élus pluraliste. Elle représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.

Contact presse

Adrian Philip - Conseiller

adrian.philip@villesdefrance.fr / 06 31 55 25 13